



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5101059

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

INTERVENTION PLANIFIEE 12848
N/REF : 1/05/2025 50H23 C:000003 I:33406

GIE MEDIPOLE
Comptabilité Fournisseurs
67 rue Frederic FAYS
69624 VILLEURBANNE CEDEX

IMMEUBLE : MEDIPOLE HOPITAL PV
67/95 RUE FREDERIC FAYS
158 RUE LEON BLUM
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 13 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : BAC AGRAISSE SITUE VIDE-SANITAIRE -CONTACTER MR LEROY TEL:06 23412987
MOTIF : Intervention trimestrielle
Donneur d'ordre : M. H. PERUSAT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Nettoyage de bac(s) a graisse.

INTERVENTION A REALISER A PARTIR DE 14 HEURES IMPERATIVEMENT!!!!!!!!!!

POMPAGE ET NETTOYAGE HAUTE PRESSION DU BAC A GRAISSES SITUE EN VIDE
SANITAIRES
REMISE EN EAU

GESTION DES DECHETS EN CENTRE DE TRAITEMENT
(FACTURATION EN SUS AU PRIX 11,50 € HT/100 KG)

LE 15/09 A 14H15 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX PERSONNELS
ARRIVEE SUR PLACE PRESENCE D'ENCOMBRANTS AU NIVEAU DE L'AVANT DE
L'ASPIRATION

DEPLACEMENT DES ENCOMBRANTS

POMPAGE ET NETTOYAGE HAUTE PRESSION DU BAC A GRAISSES SITUE EN VIDE
SANITAIRES
REMISE EN EAU

GESTION DES DECHETS EN CENTRE DE TRAITEMENT

OBSERVATIONS :



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5101059

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Le tarif au M3 du traitement des déchets transportés en station de traitement est susceptible de variation sans préavis.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1/ 4	Entretien de bac(s) a graisse	2	5738,32	1434,58
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
37,60	100kg déchets de graisse traités	4	12,54	471,50
TOTAL H.T.				1906,08
T.V.A. a 20,00%				381,21
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>2287,29</u>

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.